

Si vos ressources mensuelles sont inférieures à 9 600 euros pour une personne seule, et à 14 904 euros pour un ménage, vous pouvez demander l'ASPA auprès de l'agence retraite de votre domicile. Tout ou partie de l'allocation est prise en compte pour déterminer vos ressources.

- Personne seule ou couple avec 1 bénéficiaire : 800,80 €/mois
- Couple avec 2 bénéficiaires : 1 243,24 €/mois